

Travail des enfants dans l'industrie. Loi des 2 novembre 1892 et 30 mars 1900. Livret.

Numéro d'inventaire : 1983.01195

Auteur(s) : Gaston Vattier

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère du commerce et de l'industrie

Date de création : 1906

Inscriptions :

- ex-libris : avec

Description : Livret agrafé avec couverture toilée marron.

Mesures : hauteur : 165 mm ; largeur : 110 mm

Notes : Feuillet à remplir par les patrons à l'entrée de l'enfant dans l'atelier et à la sortie de l'atelier + articles de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels et articles de la loi du 30 mars 1900 portant modification de la loi du 2 novembre 1892.

Mots-clés : Le travail des enfants, la mendicité

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 13

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

INSTRUCTIONS

Relatives à la délivrance des Livrets

Les Maires sont tenus de délivrer *gratuitement* aux père, mère, tuteur ou patron, un livret sur lequel sont portés les nom et prénoms des enfants des deux sexes âgés de moins de dix-huit ans, la date, le lieu de leur naissance et leur domicile (*Loi du 2 novembre 1892, art. 10*).

Si l'enfant est âgé de 12 à 13 ans, il devra justifier qu'il a obtenu le *certificat d'études primaires* institué par la loi du 28 mars 1882, et mention en sera faite sur le livret. Il devra aussi présenter un *certificat d'aptitude physique* délivré à titre *gratuit* par l'un des médecins chargés de la surveillance du premier âge ou l'un des médecins inspecteurs des écoles, ou tout autre médecin chargé d'un service public, désigné par le préfet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'INDUSTRIE

LOIS DES 2 NOVEMBRE 1892 ET 30 MARS 1900

LIVRET

Appartenant à *Vattier*

Gaston Delphin

né le *11 Décembre 1893*

à *Saïre. Cam. de. Boudville*